L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN 8 DECEMBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance de lundi, 7 décembre.

Le Bureau de retours se réunit à onze heures et demie. Présents: M. Madison Wells, président, et MM. Arroyo, Anderson, Kenner et Casenave.

Sur motion, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la dernière séance.

Tom Anderson propose que dorénavant on n'admette dans l'enceinte sacrée du Bureau, outre les membres et les commis, que les comités représentant les deux partis opposés et les reporters de journaux.

Sa motion sous forme de résolution est adoptée à l'unanimité.

Les candidats de toutes couleurs et les curieux ont donc été priés poliment de vider la salle.

On commence le travail de la journée par compiler les retours de la paroisse Rapides, qui donne 1583 votes à Moncure, 123 à Dubuclet; pour le Congrès, 1546 à Levy et 1233 à Smith. Les trois représentants conservateurs à la Législature d'Etat sont également élus.

Pour ce qui est de la paroisse Caldwell, dont on se souvient que les retours ont été contestés par les radicaux, le sénateur Brewster, radical, présente à M. Cavanac, du comité conservateur, qui en fait part au Bureau, une communication dans laquelle il est déclaré que les différents candidats conservateurs et radicaux de cette paroisse, dans le but d'assurer une élection impartiale se sont entendus pour que l'on compte tous les votes qui ont été déposés sans s'arrêter à discuter si un nom a été mis ou mal épelé.

Les différents candidats se sont entendus aussi pour que l'on reçoive les votes de tous ceux qui auraient perdu leurs papiers d'enregistrement, pourvu qu'ils en prennent serment et que leurs noms soient inscrits dans la liste du poll.

Cette communication présentée, comme elle l'est, par un radical, renverse le plan des meneurs de la Nouvelle-Orléans qui voulaient que l'on mit de côté les votes de la paroisse Caldwell pour cause d'intimidation.

Dans la paroisse Natchitoches dont les votes ont été comptés samedi, le comité conservateur objecte au poll 8 parce que des soldats des Etats-Unis y avaient été stationnés avec des mandats pour arrêter trente citoyens conservateurs, qui ayant appris le sort qui leur était réservé, se sont abstenus d'aller à ce poll et se sont rendus au poll 9 qu'ils ont trouvé fermé, quoiqu'il fût encore loin d'être six heures de l'après-midi.

Si le poll 8 était rejeté les conservateurs auraient la majorité dans la paroisse Natchitoches.

Pendant que l'on examine les retours de la paroisse Rapides, Ray, l'avocat des radicaux, présente un projet contre le résultat de l'élection dans toute la paroisse en général, en alléguant intimidation par les blancs contre les noirs.

Le protêt est enregistré et le Bureau passe outre.

Les retours de la paroisse Rivière-Rouge viennent ensuite, et Ray répète le même manège.

Ces protêts si souvent répétés ne sont présentés que dans le seul but de faire traîner en longueur les séances du Bureau; car, tout en ayant l'air d'avancer, le travail de ce Bureau occupera bien deux semaines encore, puisqu'il faut revenir sur toutes les paroisses contestées, et que sauf vingt deux ou vingt trois, elles le sont toutes, plus ou moins.

Les retours de la paroisse Richland sont examinés après cela; puis les retours de la paroisse Tangipahoa, sans trop d'objections par extraordinaire.

Dans cette dernière paroisse Moncure a reçu 820 voix contre 436 pour Dubuclet, et il n'y a pas eu de protêt.

Terrebonne a été moins favorisée. Quoique cette paroisse donne 1667 votes à Dubuclet contre 1359 à Moncure, les radicaux dont Ray est le digne représentant trouvent que la majorité n'est pas assez considérable et ils protestent contre les polls 3, 8, 10 et 11 de cette paroisse pour des informalités commises.

M. Cavanac, du comité conservateur, voyant qu'il y avait un parti pris de toujours s'opposer à tout de la part de la radicaille, dit alors qu'il ne demande pas mieux que l'on rejette les votes de toute la paroisse et qu'il a le droit de protester aussi contre certains polls de Terrebonne.

Les radicaux ayant une majorité reconnue dans la paroisse Tensas, où il n'y a pour ainsi dire que des nègres et de mauvais nègres, ils font moins de façons pour que l'on adopte les retours; mais, en même temps ils sont ennuyés de ce que la majorité ait autant diminué.

Les retours de cette paroisse sont compilés et le Bureau s'ajourne à ce matin.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION MAINTIENT SES DROITS A LA FACE DE L'USURPATEUR.

Le pseudo-avocat de la ville mis à la porte.

M. Kellogg qui commence à se rassurer, apparemment, a eu l'audace de nommer samedi un certain M. H. H. Walsh, comme avocat de la ville, en remplacement de M. George Lacey, démissionnaire, quoique son excellence radicale sût parfaitement que le conseil municipal dans sa séance de samedi avait justement élu à l'unanimité M. B. F. Jonas, pour remplir ces fonctions importantes.

Il est inutile de dire combien nos administrateurs ont été exaspérés de ce procédé de l'usurpateur, basé sur un certain acte de la Législature de Warmoth de 1870, parfaitement inconstitutionnel.

Ils ont pensé avec raison que s'ils ne prouvaient pas immédiatement au pseudo-gouverneur qu'ils sauraient maintenir leur indépendance et qu'ils ne toléreraient pas de pareils empiètements, ce serait encourager celui-ci à continuer ses usurpations en allant toujours crescendo.

Hier matin, le monsieur Walsh qui ne doute de rien, est arrivé à l'hôtel de ville avant M. Jonas, et fort de sa commission signée par Kellogg, s'est installé hardiment dans le bureau de l'avocat de la ville.

Il a eu la complaisance d'adresser une lettre au maire Leeds et aux administrateurs, dans laquelle il leur mande que, tenant sa nomination de son "*Excellence le gouverneur de la Louisiane*" il a pris possession du bureau de l'avocat de la ville, de tous les papiers et de tous les livres qui en dépendent.

M. Walsh a été même assez poli pour donner des explications, que l'on trouve dans le passage suivant de sa lettre:

"Vous savez, sans doute, messieurs, que lorsqu'une vacance est produite dans n'importe quel département municipal, soit par la mort, soit par la démission du titulaire, le gouverneur est autorisé à remplir cette vacance pour le reste du terme qui n'est pas encore expiré (voyez art. 21, rapport annuel page 528, l'Etat vs. H. J. Levoy) acte No. 27 de 1868, art. 1 & 25 du rapport annuel page 540, Michael vs Campbell, etc, etc."

Pour produire plus d'effet, la monsieur Walsh en question termine ainsi sa lettre:

"Il y a des affaires importantes de la ville dont il faut qu'on s'occupe immédiatement, et je ne puis exprimer trop énergiquement mon désir sincère de coopérer avec les autorités municipales dans tout ce qui pourrait avancer les intérêts de la municipalité.

"Très respectueusement votre obéissant serviteur,

H. H. WALSH,
Avocat de la Ville."

Aussitôt après la lecture de cette communication, il y a eu un conciliabule dans le salon du maire, et il a été décidé à l'unanimité qu'on irait mettre à la porte, paisiblement s'il était possible, forcément s'il le fallait, le dit M. Walsh qui n'aura été avocat de la ville que l'espace d'un matin.

M. Jonas, un de nos juristes les plus érudits, a déclaré que le conseil avait parfaitement ce droit, par la raison toute simple qu'un avocat n'était pas employé par la ville pour un terme fixé à l'avance, mais pour tout le temps que ses services seraient trouvés nécessaires par le conseil.

Suivant l'opinion de M. Jonas, un gouverneur, qu'il soit légitime ou pseudo, n'a pas plus le droit d'imposer un avocat à la ville par suite d'une démission, qu'il n'a le droit de remplacer un commis dans le département des finances, des assesseurs, ou dans n'importe quel département.

Un gouverneur est autorisé à remplir une vacance dans le conseil municipal, parce que chaque membre est élu directement par le peuple pour un terme de deux ans et qu'une autre élection ne peut être ordonnée avant l'expiration de ce terme prescrit, mais ses pouvoirs s'arrêtent là.

La chose ayant donc été résolue d'éjecter M. Walsh, [le conseil] s'est rendu en corps avec le maire Leeds en tête et suivi du véritable avocat de la ville, M. Jonas, au bureau de l'avocat de la ville, où se trouvait l'élu de M. Kellogg.

Le dialogue suivant, ou quelque chose d'approchant a eu lieu entre le maire et M. Walsh:

LE MAIRE. — M. Walsh, nous venons vous dire que nous ne reconnaissons pas vos droits à la place d'avocat de ville, et nous vous prions en conséquence de vouloir bien vous retirer.

M. WALSH. — Votre Honneur ne sait-il pas que je tiens une commission de Son Excellence le gouverneur Kellogg? La voici — (la parole de l'usurpateur est exhibée avec orgueil.)

LE MAIRE. — Nous le savons, monsieur, mais nous nous réservons le droit de nommer comme avocat de la ville quelqu'un qui mérite toute notre confiance par ses capacités, par son intégrité reconnue — (M. Walsh tousse un peu) — et nous avons le regret de vous dire que vous n'êtes pas notre choix. Soyez donc assez bon pour quitter ce bureau.

M. WALSH (dont le sourire vainqueur s'est évanoui complètement) — Votre Honneur m'accordera bien le temps de consulter mes amis?

LE MAIRE. — (Avec fermeté) Non, monsieur, nous ne vous accorderons pas une minute de plus, car il faut que vous sortiez de ce bureau à l'instant même.

M. WALSH, (un peu inquiet) — Votre Honneur a-t-il bien réfléchi à ce qu'il fait?

LE MAIRE. — Toutes nos réflexions sont faites.

M. WALSH. — J'espère que vous n'userez pas de violence à mon égard?

LE MAIRE. — Si vous nous y forcez, oui.

M. WALSH. — Je cède, messieurs.

(Exit M. Walsh.)

Après le départ précipité de M. Walsh, M. Jonas a pris possession du bureau de l'avocat de la ville. On nous dit que l'élu de Kellogg prétend remuer ciel et terre pour se remettre en place.

Homicide probable.

Vers onze heures et demie, hier matin, pendant que M. C. Sweet, constable du juge de paix du 5me district, conduisait en prison deux hommes nommés Henry Carter et Marshal Davis, ceux-ci se sont jetés tout à coup sur lui, l'ont terrassé et se sont enfuis. En se relevant Sweet a fait feu deux fois sur ces prisonniers et Carter a été atteint à l'abdomen et blessé très dangereusement, sinon mortellement.

Cette scène s'est passée à la place Congo, rue des Remparts. Carter tout blessé qu'il était est entré dans une maison de la rue Orléans, entre Remparts et Bourgogne, où on l'a trouvé plus tard dans un état très critique et on l'a envoyé à l'hôpital de Charité.

Sweet, le constable, a été arrêté par un citoyen témoin de l'affaire et conduit à la prison de paroisse où il est en ce moment.

Voici sa version:

Je suis natif de l'Arkansas et âgé de vingt-sept ans. Je suis le député constable de la cour de paix du 5ème district. Carter et Davis sont deux hommes reconnus comme dangereux. Il y a quelque temps ils ont eu une difficulté avec la police à Alger et ont défié les agents, en disant qu'ils étaient armés et prêts à leur donner une leçon. Des affidavits ont été dressés contre eux et ils ont été arrêtés et jugés par le juge de paix du 5ème district, qui les a condamnés à quelques jours de prison.

Pendant que je les conduisais, ils m'ont assailli sur la place Congo, m'ont frappé et m'ont renversé à terre, puis ils se sont mis à courir du côté de la rue Orléans. Je les ai poursuivis et, comme ils ne voulaient pas s'arrêter, j'ai tiré deux coups de pistolet, sur l'un et sur l'autre, les manquant tous les deux. Au moment où Carter, qui est le plus dangereux des deux hommes, sautait une barrière, rue Orléans, entre Remparts et Bourgogne, j'ai fait feu une troisième fois et j'ai bien vu que je l'avais atteint, sans savoir si la blessure était grave. — Si elle est grave je le regrette sincèrement, mais je crois n'avoir fait que mon devoir.

Il y a une autre version à l'affaire que notre reporter tient du citoyen qui a arrêté Sweet.

Il paraîtrait qu'après avoir tiré les deux coups de pistolet, Place Congo, celui-ci a suivi de près Carter et a pénétré avec lui dans une maison de la rue Orléans, c'est dans la cour de cette maison que Sweet a fait feu pour la troisième fois, et le témoin ajoute que Carter suppliait le député-constable de ne pas tirer, en disant que ce n'était pas une raison de le tuer comme un chien, parce qu'il avait voté pour le ticket démocratique.

Nous donnons les deux versions sous toute réserve.

Le blessé est un homme de couleur et les radicaux ont tant persécuté ces malheureux à cause de leurs opinions politiques qu'on est en droit de tout supposer.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 9.—Les menuisiers et les charpentiers sont résolus à ne pas se soumettre à la réduction proposée de leurs gages.

PRUSSE.

Berlin, 6—Le Conseil Fédéral a accepté le principe d'une banque Impériale ainsi que les conditions soumises par le gouvernement pour la cession de la Banque de Prusse à l'Empire. Afin de mettre les propositions dans une forme convenable pour la discussion législative, ce sujet a été référé à un comité, et l'on pense qu'on en viendra à une action finale le mois prochain.

Berlin, 7—Bismarck, dans le cours de sa réponse à Windhorst, au Reichstag, a dit:

"J'ai en ma possession une preuve concluante que le Conseil Œcuménique fut mis brusquement à fin à cause des conseils de guerre Franco-Allemands.

Le vote eut été très différent si les Français eussent été victorieux. Je sais de bonne source que Napoléon fut poussé à la guerre contre sa volonté par des influences jésuitiques. Il se donna beaucoup de peine pour résister à ces influences. A la 11e heure il se décida pour la paix et garda sa résolution une demi-heure, jusqu'à ce qu'il fût entraîné par des personnes représentant le Vatican.

Berlin, 7—Le Reichstadt a décidé d'ignorer le refus des députés d'Alsace Lorraine de faire partie du comité du budget et du bill d'emprunt pour ces provinces.

Holzendorff essayera de défendre le comte d'Arnim.

FRANCE.

Paris, 6.—Le second ballotage pour cinq conseillers municipaux à Paris, a eu lieu aujourd'hui et a eu pour résultat l'élection de trois républicains modérés et deux radicaux.

Dans une réunion des membres on a discuté aujourd'hui la question de proposer immédiatement la dissolution de l'Assemblée. Les vues de M. Jules Favre, cependant, ont été adoptées comme celles de la réunion. On a pensé qu'il valait mieux attendre la discussion des projets de loi constitutionnels, qui seraient sans aucun doute rejetés; alors toutes les factions de la gauche seraient unies pour demander la dissolution et voter la mesure.

Paris, 7.—On dit que des ouvertures entre Alphonse, fils de la reine Isabelle et Serrano sont en voie de progrès. Le départ de Serrano pour le Nord a été remis à une semaine.

Paris, 7. — Information a été reçue de source digne de foi que le président MacMahon avait décidé de former vers la fin de janvier, un ministère qui donnerait un appui franc et cordial aux bills constitutionnels. On dit que le duc de Broglie sera membre du nouveau cabinet.

Le génl. de Cissey, ministre de la guerre, donnera sa démission quand le projet de loi sur les cadres militaires aura été voté.

L'idée du renouvellement partiel de l'Assemblée par des élections périodiques gagne du terrain parmi tous les partis et une motion à ce sujet sera sous peu présentée à la Chambre.

Le comité, nommé pour faire enquête sur les opérations de l'armée dans l'est de la France pendant la dernière guerre, a fait son rapport à l'Assemblée aujourd'hui. Il condamne Garibaldi pour avoir quitté son commandement vers la fin de la guerre sans permission, et déclare que s'il était général français, il serait traduit devant une cour martiale.

ESPAGNE.

Santander, 7.—Le génl. Salomanco est à Bilbao, opérant un mouvement énergique pour enfoncer la ligne carliste, qui empêche le ravitaillement de Pampelune.

Le génl Tonca, républicain, avec 5000 hommes, a débarqué à San-Sebastien.

ITALIE.

Rome, 7.—On redoute une autre inondation du Tibre.

MEXIQUE.

Mexico, 8.—Les amendements à la constitution votés par le Congrès ont été promulgués comme lois au bruit du canon et des cloches. Il y a eu aussi une grande revue militaire par le Président. On discute maintenant au Congrès un bill pour restreindre les pouvoirs de l'église catholique. Une clause établit une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat et une autre ordonne l'expulsion des sœurs de charité de la république.

Un contrat a été fait pour la construction d'un chemin de fer entre la capitale et Léon, dans l'Etat de Guanajuato. On rapporte que des capitalistes anglais sont intéressés dans le projet.

WASHINGTON.

Congrès.

Washington, 7. — Chambre. — 238 membres sur 301 sont présents. Trois nouveaux membres sont admis, Chittenden et Sheil, de New-York, et Carpenter, de la Caroline du Sud.

M. Phelps demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter un bill rappelant la loi sur les journaux. M. Hale, de New York objecte.

Le Message du Président est lu et écouté avec une attention extraordinaire.

M. Garfield, du comité des allocations, fait un rapport sur le bill des allocations législative, exécutive et judiciaire, qui est mis à l'ordre du jour de mardi de la semaine prochaine.

M. Hale, du Maine, du même comité, fait un rapport sur le bill des allocations navales, bill qui est mis à l'ordre du jour de mercredi de la semaine prochaine.

Le même comité fait un rapport sur le bill des allocations de l'armée qui est mis à l'ordre du jour de jeudi de la semaine prochaine.

M. Longbridge du même comité, fait un rapport sur le bill des allocations indiennes, qui est mis à l'ordre du jour de vendredi de la semaine prochaine.

M. Starkweather, du Conn., du même comité fait un rapport sur le bill des fortifications, qui est mis à l'ordre du jour du 22 décembre.

Le montant alloué par ces divers bills est comme suit:

Bill législatif $19,654,434. Bill de la marine $16,976,908. De l'armée $27,901,500. Des affaires Indiennes $4,861,507. Des Fortifications $850,000.

M. Tyner, de l'Indiana, du même comité, fait un rapport sur un bill allouant $30,000 pour l'achat de balances pour l'usage de la poste, en exécution de la loi requérant l'affranchissement des journaux.

M. Cox, de New-York, désire présenter un amendement exemptant des opéra[illegible] ont été faites avant le 1er janvier 1875, et permettant que, dans ce cas, le droit soit payé au lieu de destination.

M. Tyner refuse de permettre qu'il soit présenté ou discuté par M. Cox qui répond que dans la prochaine Chambre il aura plus de privilèges. Ce à quoi M. Tyner réplique que lui (Tyner) ne sera pas là pour voir ce qui s'y passera. (Rires.) Le bill passe.

M. Cox présente un bill en vue de l'objet indiqué par lui et le bill est référé au comité de la poste.

M. Phelps, du N. Jersey, donne avis que lundi prochain, s'il obtient la parole, il demandera la suspension du règlement pour passer le bill qu'il tâche de présenter et de faire passer aujourd'hui, le rappel de la loi de bâillon sur la presse.

SÉNAT.—Le bill pour le meilleur gouvernement du District de Colombie, rapporté aujourd'hui par le sénateur Morrill, du Maine, du comité choisi, nommé dans ce but par le Congrès, à la dernière session, porte qu'un département sera créé dans le gouvernement des Etats-Unis sous le nom de Département du District de Columbie et qu'il aura une capacité d'incorporation. Il sera gouverné par un bureau de trois régents nommés par le Président et confirmés par le Sénat et révocables par le Président en tout temps pour cause.

Le premier Bureau sera nommé pour des termes de six, quatre et deux ans respectivement. Après cela, le terme d'office sera de six ans. Leur salaire sera de $4,500 chacun par an. Ils nommeront et auront pouvoir de révoquer pour cause les bureaux ou les surintendants de la santé, police, excise, nettoyage des rues, édifices publics et département des pompes à incendie, et aussi trois membres d'un bureau d'éducation qui contiendra trois autres membres élus par les votants du district de Columbie et qui sera présidé par le commissaire d'éducation des Etats-Unis qui sera membre de droit.

Les travaux publics du district seront contrôlés par un ingénieur de l'armée détaché par le Président pour trois ans et le Bureau des bâtisses publiques du district sera présidé par le surintendant des édifices publics des Etats-Unis.

Les pouvoirs et les droits de tous ces officiers subalternes et ceux aussi des régents sont minutieusement spécifiés, définis et limités, et les mêmes principes généraux de rigide responsabilité caractérisent le bill, qui est très volumineux, ayant 80 pages imprimées, divisé en 15 chapitres. Le pouvoir de faire altérer et abroger les ordonnances locales est confié exclusivement au bureau des régents, et aucun officier ne sera élu par le peuple, excepté les trois membres du bureau d'éducation, comme il est dit ci-dessus.

Le bill limite à deux pour cent la taxe qui sera levée sur toutes les propriétés immobilières et personnelles possédées par les individus ou les corporations dans le district. Les estimations pour la taxe seront faites par trois assesseurs nommés par le Bureau des Régents et devront être ce qui serait justement reconnu entre un débiteur et un créancier.

Toutes les taxes seront payables au collecteur du Revenu des E. U. et seront versées par lui au Trésor des Etats-Unis. Tous autres revenus ou deniers du district seront collectés et déposés au Trésor fédéral de la même manière. Tous les papiers, comptes, et bills de dépenses de tout genre seront audités au Trésor des E. U. et tous les mandats ou warrants pour le payement de deniers pour le compte du district seront soumis au second contrôleur du Trésor des Etts-Unis.

Le bill porte explicitement qu'aucune dépense ou obligation ne sera encourue par ou pour le district de Columbie qui n'aura pas été allouée ou permise par le Congrès, et aucun payement ne sera fait par le trésor, si ce n'est conformément aux allocations du Congrès. Le bill porte finalement que toutes les lois des Etats Unis qui sont relatives à ce district seront révisées et codifiées.

Décision de la Cour Suprême.

Washington, 7.— A la Cour Suprême la décision suivante a été rendue aujourd'hui: Thompson contre Donaldson et autres réclamants du steamer "Great Republic". Appel de la cour de District de la Louisiane. C'est une affaire de collision sur le Mississippi, entre le Great Republic et le Cleona.

Au moment de l'accident le Cleona traversait le fleuve et le Republic, qui venait, l'a atteint et a fait collision avec lui. La question était de savoir si l'accident a été causé par la tentative du Cleona de traverser quand il n'était pas assez en avant pour le faire avec sûreté ou si le Republic ne s'est pas détourné à droite en temps utile quand le Cleona allait à gauche.

La cour inférieure a rejeté la faute sur le Cleona, soutenant qu'il n'était pas assez loin en avant pour justifier sa tentative. La cour a infirmé le décret en soutenant que le mouvement du Cleona était justifié par la distance et que le Republic a eu tort de ne pas retarder sa marche quand le Cleona a louvoyé. Le juge Davis a prononcé l'arrêt.

Washington, 7.—Le Bureau de l'Auditeur porte la dette du district à $19,500,000. Le Bureau des commissaires estime que l'actif provenant de diverses sources réduit les obligations à environ $14,000,000.

Washington, 7.—La commanderie des Chevaliers du Temple de Washington est arrivée ce soir de la Nouvelle-Orléans, ayant été retardée par une collision sur le chemin de fer d'Orange et Alexandrie la nuit dernière. Presque tous les voyageurs ont reçu quelques légères contusions, bien qu'aucun n'ait été sérieusement blessé.

Observations Météorologiques.

Washington, 7.—Probabilités pour les Etats du Golfe—beau temps généralement et vents du nord et de l'ouest avec hausse de baromètre et baisse température à l'est du fleuve Mississippi.

VICKSBURG.

Les troubles à Vicksburg.

Vicksburg, 7.—Les rapports mis en circulation hier soir et d'après lesquels de nombreux corps de nègres armés étaient en route pour venir ici s'emparer de la maison de Cour, ont été confirmés ce matin. A 9 heures, la cloche d'alarme a sonné pour avertir les citoyens.

Les maisons d'affaires de tous les genres sont closes et les blancs, sous les armes, s'avancent sur les diverses routes pour rencontrer l'ennemi. La Maison de Cour est au pouvoir des Blancs, et le shérif nègre est prisonnier. Une grande excitation règne.

Vicksburg, 7, midi et quart.—Nos citoyens ont été appelés sous les armes ce matin à 3 heures. Les nègres se sont avancés sur la ville en trois colonnes, et ont commencé une attaque à l'arrière bout de la rue Cherry. Ils ont été repoussés avec une perte de 4 hommes tués et d'un nombre de blessés.

Un citoyen a été légèrement blessé. Les nègres s'avancent maintenant sur la route de Warrenton, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à un autre conflit.

Vicksburg, 7.—Des engagements ont eu lieu ce matin entre les blancs et les nègres sur diverses routes conduisant à la ville. Les nègres ont été repoussés et battus sur tous les points, avec une perte de 18 ou 20 tués et environ le même nombre de blessés. Ils ont en outre perdu une quarantaine de prisonniers qui ont été conduits à la geôle. Un blanc, nommé Oliver Brown, de Snider Bluff, a été tué.

Le policier Burton a été blessé et George Batchelor a reçu accidentellement une balle au pied. Les citoyens sont encore sous les armes et des piquets ont été mis sur les routes. L'excitation diminue. Les nègres de la ville n'ont pris aucune part au conflit.

Vicksburg, 7.—Il y a eu depuis quelques temps des menaces de troubles dans cette ville entre l'association des payeurs de taxes, les citoyens et les officiers publics du comté.

Le shérif agissait sans avoir fourni de cautionnement légal, et le Board de Superviseurs refusait de le forcer à en fournir un autre, quoique le moment de payer les taxes fut venu.

D'autres fonctionnaires étaient accusés d'avoir fait des faux et d'être concussionnaires pour des sommes assez considérables. Les citoyens désespérant d'obtenir aucun soulagement des cours avec des juges dont la partialité est reconnue, ont eu une grande assemblée, mercredi, et ont décidé de marcher en corps à la maison de cour pour exiger la démission du shérif, du greffier de chancellerie, du trésorier et du coroner.

Tous ces officiers publics ont pris la fuite à l'exception du shérif Crosby, un nègre, qui a signé sa démission. Samedi dernier, une affiche a paru dans les rues signée par Crosby, appelant à son secours les radicaux blancs et noirs du comté de Warren pour le maintenir dans sa position.

Sur le chemin de Hall's Ferry, les citoyens ont rencontré deux cent cinquante nègres armés et les ont mis en fuite après un combat de quelques minutes, qui a coûté la vie à plusieurs nègres avec bon nombre de blessés de leur côté. Andrew Owens, qui les commandait à Baldwyn Ferry, a été capturé et enfermé dans la prison.

Dans une entrevue avec un reporter du *Herald*, Owens a dit qu'il avait reçu l'ordre du shérif Crosby de venir aujourd'hui à la ville avec tous les hommes armés qu'il pourrait rassembler. Alexander Stackhouse de Newton, l'un des prisonniers nègres, dit que l'ordre de marcher sur la ville leur a été lu dans une église hier, dimanche.

Crosby, qui est gardé à vue à la maison de cour nie, qu'il ait jamais donné de pareils ordres.

On rapporte cette après midi que les nègres commettent des déprédations dans le voisinage de la ville.

L'excitation intense de ce matin s'est calmée un peu, quoique les citoyens soient encore sous les armes et que des sentinelles soient placées sur tous les chemins qui conduisent à la ville.

Crosby a nié publiquement et dans les journaux qu'il ait autorisé cette publication; cependant, ce matin, des corps de nègres armés ont été vus s'avançant sur la ville par six routes différentes. L'alarme a été donnée vers neuf heures, et les citoyens, s'armant de leur mieux, se sont réunis en masse immédiatement et se sont rendus au chemin de Baldwyns Ferry pour aller à la rencontre des nègres, qu'ils ont trouvés en dehors de la ville, au nombre de deux cents à peu près.

Le commandant des citoyens a conseillé aux nègres de se disperser, mais ils ont refusé; et le feu a commencé entre les deux corps. Les nègres ont retraité un mille et ils se sont arrêtés, occupant l'ancien rempart et une maison, mais ils ont été délogés et mis en déroute.

Dans le combat un citoyen, Oliver Brown, a été tué. Les nègres ont perdu de douze à quinze hommes tués, à peu près autant blessés. On a fait vingt prisonniers.

A un meeting qui a eu lieu ce soir, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que tout en étant convaincus que c'est Peter Crosby qui a été cause que les nègres aient marché sur la ville et que, conséquemment, nous devrions le tenir responsable de tout le sang versé, nous [illegible] recommandons à tous les bons citoyens de s'abstenir d'exercer toute violence contre lui, mais de s'appliquer à le faire chasser de son emploi par des moyens légaux.

Vicksburg, dernière dépêche—Des preuves convaincantes qui viennent d'être fournies établissent positivement que c'est le gouverneur Ames et l'avocat général Geo. Harris qui ont excité les nègres et qui leur ont conseillé l'attaque d'aujourd'hui contre la ville. Ces preuves ont été remises aux plus habiles avocats de la ville, dans le but d'arriver à faire arrêter les deux coupables et à les faire conduire ici pour être mis en jugement.

AUGUSTA.

Augusta, 7—Dans un grand meeting tenu à Edgefield aujourd'hui, une résolution a été passée pour lyncher toutes les personnes, blanches ou noires, surprises à mettre le feu aux moulins à coton ou aux maisons de résidence. Plusieurs discours ont été faits contre la résolution. Parmi les opposants étaient le gouv. Bonham, le génl. Donovan et le capt. Lewis Jones, tous citoyens notables. Il y avait beaucoup d'excitation dans ce meeting. Une longue liste de moulins, de maisons et de granges, brûlés depuis l'élection, a été lue.

ST-LOUIS.

St-Louis—Le *Republican* a une dépêche annonçant que le Dr. Rush, accusé d'avoir commis plusieurs vols et allumé plusieurs incendies dans ces derniers mois à Concordia, a été pendu par la populace hier soir, à six milles de ce village.

FRANKLIN.

Franklin, Indiana, 7.—Ce soir, vers les 8 heures, la coupole de la maison de cour a été découverte en feu et en quelques minutes toute la bâtisse a été détruite. La plupart des archives ont été brûlées. C'est sans doute l'œuvre d'un incendiaire et le troisième feu destructeur en quinze jours.

New-York, 7— Francis Alexandre a été aujourd'hui élu président de la compagnie de la malle du Pacifique.

RIVIÈRES.

Etat du Fleuve.

Memphis, 7.—Temps clair et froid.

Partis: Lewis Wood, Warner et barges, et Mary Houston pour la Nlle-Orléans.

Vicksburg, 7.—Descendant, le Cherokee, Jno B. Maude et la Belle. Temps clair et froid.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 7.—Arrivée, la barque norvégienne Leviatan, en 21 jours d'Aspinwall, sur lest.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 7 déc.—Midi et demi. Coton plus facile et en baisse d'une fraction. Uplands 7 1|2 à 7 5|8. Orléans 8 à 8 1|8. Vendu 12,000.

2 heures et demie. Non audessous de bon Ordinaire 7 7|16. Non audessous de Low Mid. pour janvier et février 7 9|16. De Nouvelle-Orléans, 7 5|8.

Londres, 7, midi et demi—Consols au comptant 91 3|8, 91 5|8. A terme 92 à 93.

Paris, 7, midi et demi.—Rentes 62. 75.

Marchés Américains.

New-York, 7 déc.—Midi. Coton plus facile. Ordinaire 12 1|4. Bon Ordinaire 13 3|4. Low Mid. 14 1|4. Mid. 14 5|8. Orléans 15.

A livrer, low Mid. pour Décembre 14 3|8. Janvier 14 5|8 à 14 11|16. Février 15. Mars 15 5|16 à 15 3|8. Avril 15 9|16 à 15 5|8. Mai 16. Juin 16 5|16 à 16 3|8. Juillet 16 1|2 à 16 3|8.

New York, 7.—Au soir—Coton calme à la clôture; upland, 14 1-2, Orléans, 14 7-8. Vendu, 1200.

A livrer, 47,900 balles aux cotes suivantes: low mid. pour décembre, 14 5-16 à 14 11-32, janvier, 14 21 32 à 14 11-16, février 15 1-32, mars, 15 11 32 à 15 3-8, avril, 15 11-16, mai, 15 31 32 à 16, juin, 16 5 16, juillet 16 9-16 à 16 19 32.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 7 décembre 1874.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
5 déc	$2,306,957 85	155,179 16
7 déc	2,462,509 38	278,160 72
Jusqu'ici cette semaine	$4,769,467 23	$433,339 88
Même temps la semaine dern.	3,514,735 74	332,013 96
Total la semaine dern're	12,137,565 37	1,154,378 18
Total de la semaine précé.	10,350,048 07	785,354 19

Le marché monétaire a été quelque peu calme aujourd'hui. Les offres n'ont pas été nombreuses aux banques et ont été rares au dehors. Le papier de commerce n'a pas varié.

Nous continuons à coter le papier de premier ordre, avec ou sans garanties collatérales, à 9 à 10 pour cent par an, le do No 1 à 10 à 12 et celui de second ordre à 15 à 18. Les billets hypothécaires sont encore à 10 à 11 pour cent par an. Il ne se fait rien dans ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 111 5|8 à 111 7|8 contre 111 1|2 à New-York; il a été recherché et a fermé à 111 1|4 à 111 1|2 contre 111 1|4 à New York. Les transactions se sont élevées à $67,000, dont $3,000 à 111 1|4, $1,000 à 111 3|8, $5,000, $7,000 et $8,000 à 111 1|2, $200, $500, $300, $300 et $700 à 111 5|8, $500 et $12,000 à 111 3|4, $600 à 111 7|8.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont encore cotées à 1 à 1½, les piastres mexicaines à 98 à 98 1|2.

La baisse de l'or a fait tomber le change Sterling de 6|10 pour cent. Les opérations ont atteint le chiffre de 65,000 livres, dont 200 clear No 1 à 532 1|2, 1800 connaissement et 8000 clear No 1 à 532, 1500, 2000 et 10,000 connaissement à 533 1|2. 6000 do, 22,000 do et clear No 1 à 533 à 534, 10,000 de banque à 537 1|2.

Les francs ont beaucoup fléchi; on en a vendu 600,000 en change de commerce, compris 300,000 à 4.72 1|2, 250,000, do à 4.73 à 4.70, 60,000 et 65,000 à 4.71 1|4.

A la clôture, les traites Sterling étaient cotées à 532 1|2 à 533 1|2 le connaissement et clear No 1 et 537 1|2 les traites de banques; les francs, à 4.72 1|2 les traites de commerce et 4.67 1|2 à 4.66 1|4 les traites des banques.

Le change américain a été abondant. Il n'y pas eu de variations positives dans le change de commerce à vue. Les ventes de change à vue sur New-York comprennent $366,000, dont $20,000, $30,000 et $30,000 en change de commerce, $15,000, $25,000, $40,000 et $110,000 de banquiers, $20,000 de banques à 1|2, $18,000, en change de commerce et $50,000 de banques à 15|32, $10,000 de banquiers à 7|16.

On n'a pas annoncé de ventes d'actions. Une vente de bons cinq pour cent Water Works de la ville a eu lieu à 41 1|2.

On n'a pas annoncé de ventes de scrip de la ville, mais les certificats d'allocations, les mandats de la police métropolitaine et les "time certificates de 1873 sont tenus maintenant à 45, ce qui est une forte hausse.

Les mandats de l'Etat sont encore languissants et nominaux à 18 à — les anciens et — 42 les nouveaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 7 déc. 1874.

L'élection des officiers du "Cotton Exchange" a eu lieu aujourd'hui, et a donné le résultat suivant: John Phelps, président, 120 votes; J. B. Lafitte, vice-président, 127 votes; W. C. Black, trésorier, 129 votes; directeurs: R. Wooste, J. W. Labouisse, R. T. Buckner, Perry Nugent, S. Simpson, A. H. May, H. M. Niell, Geo. Wigg, Scott McGehee, John Roland, E. L. Jeanreaud et I. T. Hardie. Le bureau, comprenant le président, le vice-président et le trésorier,—se compose maintenant de six acheteurs, deux courtiers et sept facteurs.

COTON. — Les ventes aujourd'hui embrassent 7400 balles à des prix irréguliers et plus faciles qui exigent une légère réduction de ⅛ de sous dans quelques-unes de nos cotes.

Il y a en voie de chargement 97,500 balles dont 52,000 pour Liverpool, 20,000 pour le Hâvre, 6,000 pour Brême, 7000 pour l'Espagne, 500 pour la Méditerranée, 3,000 pour le Nord, et 9000 pour la mer du Nord, ce qui laisse environ 42,300 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inferior	— à —	......
Low ordinary	— à —	......
Ordinary	— à —	......
Strict ordinary	12¼ à 12½	......
Good ordinary	13⅛ à 13⅜	13¼
Strict good ord.	13¾ à 13⅞	
Low middling	13⅞ à 14—	14
Strict low mid.	14— à 14⅛	
Middling	14⅛ à 14⅜	14⅜
Strict middling	14⅜ à 14⅝	
Good middling	14⅝ à 14⅞	
Middling fair	15— à 15⅛	15⅛
Fair	15⅜ à 16—	

TABAC.—Nous n'avons entendu mentionner aucune vente aujourd'hui. Les ventes de la semaine dernière étaient de 65 boucauts.

SUCRE.—Reçu 1,952 boucauts; vendu une assez grande quantité aux prix suivants: Inférieur 4½ à 5¼c la livre; commun 5¾ à 6c.; fair 6¼ à 6⅜c.; good fair 6½c.; seconds, 6 à 8⅛c.; centrifuge, 8 à 8¾ c; jaune clarifié 8¾ à 9⅛c, blanc clarifié 9⅝ à 10⅛c.

MÉLASSE.—Reçu 4862 boucauts et 296 demi-barils. Les prix sur le marché sont comme suit: Common 40 à 42c. le gallon; fair 47 à 50c; prime 52 à 53c; strictly prime 54 à 55c; choix 56.

FARINE.—Vendu 1745 barils aux prix suivants: double extra $4 85 le baril; good treble extra $5 20; choice treble $5 75; choice extra. $6.25.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Epaules 7⅞ c. la livre; clear rib sides 10⅛c.; au détail, épaules de 8¼ à 8¾c.

GRAISSE.—En tierçons, 14½ à 15c. la livre; en barillets, 15¼ c.

JAMBON.—Choice sugar cured 15¾ c. la livre.

BACON.—Epaules, 10 c. la livre; clear rib sides 13¾ à 14c.; clear sides 15¼.

PORC.—Mess nouveau $21.50 le baril; au détail, de $22 à $22.50 le baril; standard $23.

WHISKEY. — Rectifié de la Louisiane $1.02 à $1.04 le gallon; choix de l'Ouest $1.03 à $1.04.

MAIS.—Vendu 1,850 sacs, dont 400 jaune mêlé, 500 blanc mêlé, 150 blanc et 600 jaune à 90 c. le boisseau; 100 choix jaune 92 c. et 100 choix blanc 93 c.

AVOINE.—Choix 70c. le boisseau.

SON.—$1.15 à $1.20 les 100 livres.

FOIN.—Prime $27.50 le tonneau.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4.50 à $5 la douzaine; les poulets, $3 à $3.50; les canards, $3 à $3.50; les oies, $6; les dindes, $12 à $18. Les grosses volailles de la Louisiane de $4 00 à $4.50; les poulets, $2 50 à $3 [illegible]; les canards, [illegible]; les dindes, $14 à $16.

ŒUFS.—Les œufs de l'Ouest valent de 25 à 26c. la douzaine; ceux de la Louisiane, de 30 à 35 c.

BEURRE.—Le choix de Goshen vaut 40 à 45c. la livre; medium 35 à 40c.; inférieur de l'Ouest $20 à $25; medium 25 à 30; choix 28 à 30.

POMMES DE TERRE.—Les pommes de terre du Nord valent $2.25 à $2.50 le baril; celles de l'Ouest $2.50 à $2.75; les oignons du Nord $3 à $3.

CAFÉ.—Nous cotons: fair 17¾ à 18c (or) la livre; good 18¼ à 18½c; prime 18¾ à 19; au détail, fair 18¼ à 18½c; good 18¾ à 19c; prime 19 à 19½c.

SEL.—Le gros, au détail, vaut de $1.25 à $1.30 le sac de deux boisseaux; le fin, de $1.50 à $1.50; le Tusk Island, de [illegible].

RIZ.—Les recettes sont faibles et le marché ferme. Nous cotons: Louisiane No. 2 3¼ à 4c. la livre; Common 4½ à 5¼; Ordinaire 5¼ à 6c; Fair 6¼ à 6¾c; Prime 7¼ à 7½c.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

7 décembre 1874.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	48	294	[illegible]
Veaux	243	220	50
Cochons	14	300	[illegible]
Moutons	—	—	[illegible]
Vaches laitières	—	—	[illegible]

Prix des Bestiaux.

Bœufs de l'Ouest, par livre net	[illegible]
Bœufs du Texas, par tête, au mâle	[illegible]
Bœufs du Texas, choix	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité	[illegible]
Bœufs du Texas, 2de qualité	[illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par livre, gr.	[illegible]
Cochons du Texas, par livre, gr.	[illegible]
Moutons, 1re qlt., par tête	[illegible]
Moutons, 2de qlt., par tête	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	[illegible]
Veaux, à lait, par tête	[illegible]
Veaux, d'un an, par tête	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre	[illegible]
Porc	[illegible]
Veau	[illegible]
Mouton	[illegible]

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 6 DECEMBRE 1874.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Navire (norv) Tres, Brager, Grimsby
Goëlette Ellen, O'Rourke, Belize, Hon via Ruatan

ARRIVÉS.

Steamship Ashland, Whitehurst, Baltimore via Havane.
Steamship (ang) Ash Druid, Thompson, Galveston
Steamship Mississippi, de New York,
Navire Malta, Card, Anvers
Barque (norv) N S. Petersen, Havre
Barque (esp) Arruzo, Mas, Havane
Goëlette Amanda, Wischusen, bas du fleuve
Goëlette Clara, Carls, Grand Caillou

BATEAUX A VAPEUR.

R E Lee, Campbell, de Vicksburg.
Ida, Forsay, de la Nouvelle-Ibérie
Wawenock, Gleason, de Bonnet Carré.
Josephine, Coussins, de Bonnet Carré.
R L Hodge, McKivry, de Baton-Rouge.
Katie, Carleton, de Chicot City.
Lizzie Hopkins, Dupuis, de Donaldsonville
Bradish Johnson, Brotherton, du bas du fleuve
Marie Ida, Reynaud, de Convent Landing
John Howard, Paris, de Jacksonport
Seminole, Dalferes, de Donaldsonville

MONTANT LE FLEUVE.

Barque (norv) Leviathan, —, Aspinwall
Navire Helvia, Adams, Rio de Janeiro
Barque Euryfice, Edwards, Bremerhaven
Barque Ebenezer, Hansen, Bristol, Ang
Barque Udaire, Borentsen, Liverpool
Navire Tiger, Miller, Liverpool
Navire Jno Rutherford, O Neal, Liverpool
Navire Scotia, Drummond, Havre
Navire Chas Davenport, Jones, Liverpool
Barque Bremen, Leitke, Liverpool
Barque Halcyon, Hardie, Havre
Goëlette Jeremiah Simonsen, Thompson, Philadelphie
Barque Protector, Jensen, New York
Navire (esp) Fylgya, Jenner, Barrow, Ang
Barque Adrian, Petrovelli, [illegible], Anvers
Navire Cornelia, Stetson, Havre
Barque Alpha, Manson, Gloucester
Barque Henriette, Sindeen, Havre
Barque Arica, Hubert, Gloucester

Au bas du fleuve, attendant des ordres.

Navire (ang) Birmingham, Durham, Liverpool
Navire Rosewood, Blanch, Liverpool

EXPORTATIONS.

GRIMSBY.—Par navire Tres.—2095 balles coton.
BELIZE, HONDURAS.—Par goëlette Ellen—divers à ordre.

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par navire Transit—325 sacs sel, 26 douzaines battes à ordre
RIO DE JANEIRO—Par barque Brightest Star—à ordre
HAVANE—Par steamship Ashland—2000 sigars à ordre
BELIZE, HONDURAS—Par goëlette Antonio Pomar—4750 cocos à ordre

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

VICKSBURG—Par steamer Robt E. Lee—4586 balles coton, divers à ordre.
DONALDSONVILLE—Par steamer Seminole—21 boucts sucre, 21 barils mélasse, 16 demi barils mélasse, divers à ordre
JACK SNFORD—Par steamer John Howard—[illegible] divers à ordre.
GRAND CAILLOU—Par goëlette Clara—60 barils mélasse, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par goëlette Amanda—[illegible] divers à ordre
BATON ROUGE—Par steamer R L Hodge—[illegible] boucts sucre, 1222 barils mélasse, divers à ordre
CHICOT CITY—Par steamer Katie—[illegible] balles coton, divers à ordre
DONALDSONVILLE—Par steamer L Hopkins—243 boucts sucre, 720 barils mélasse, 346 demi barils mélasse, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer B Johnson—347 boucts sucre, 241 sacs riz, divers à ordre
CONVENT LANDING—Par steamer Mary Ida—190 barils mélasse, divers à ordre
NLLE IBERIE—Par steamer Ida—[illegible] balles coton, 14 demi barils mélasse, 3 sacs [illegible], divers à ordre
BONNET CARRÉ—Par steamer Wawenock—41 boucts sucre, 71 barils mélasse, 5 demi barils mélasse, divers à ordre
BONNET CARRÉ—Par steamer Josephine—3 boucts sucre, 2 barils sucre, 20 barils mélasse, [illegible]

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.—250 balles coton, 190 bouc sucre, 40 sacs riz, 5 barils sucre, 64 barils mélasse, 7 barils sirop, 1 demi baril mélasse, divers à ordre. [illegible] 40 balles coton, 5½ boucts sucre, 302 barils mélasse, 61 demi barils mélasse, 16 barils sucre, divers à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD.—71 boucts sucre, 189 barils mélasse, divers à ordre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD.—1331 balles coton, divers à ordre.
N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—259 balles coton, divers à ordre

LISTE DE NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship City of Galveston, Evans, parti 2 déc
Steamship New Orleans, Dearborn, parti 28 nov
Steamship Mississippi, Crowell, parti 28 nov
Brick Stella, Davis, parti 19 nov
Schr Henry Waddington, Sclover, exp 27 nov

BALTIMORE.

Steamship Ashland, Whitehurst, parti 24 nov

PHILADELPHIE.

Schooner M R Sheppard, Snow, exp 26 oct
Schooner W M Morrell, Kelly, exp 5 oct
Schr. J. Simonson, Thompson, parti 21 nov

BOSTON.

Schr R. W. Hill, Higgins, parti 21 nov

SAVANNAH.

Barque Masonic, Rice, partie 29 oct

MONTREAL.

Steamship Earl of Lonsdale, Rogers, parti 15 oct

LIVERPOOL.

St.S. State of Louisiana, Johnson, charg. 26 nov
Steamship State of Alabama, Flint, parti 8 nov
Steamship State of Minnesota, Hamlin, parti 26 nov
Steamship Vicksburg, Roberts, charg 11 nov
Navire Segura, Murphy, exp. 10 nov
Navire Lake St Clair, Lamont, parti 14 nov
Navire Advice, Wallace, parti 8 nov
Navire John Rutherford, O'Neil, parti 11 oct
Navire Chas. Davenport, Jones, parti 5 oct
Navire Harwood, Blanch, parti 7 oct
Navire Minnie H Gerow, Perry, charge, 1 oct
Navire Bremen, Lietke, parti 30 oct
Navire Rimingham, Durham, exp. 21 oct
Navire Transit, Percy, parti 13 oct
Navire Caledonia, Potter, parti 20 oct
Navire Tiger, Miller, parti 24 oct
Navire W. H. Jenkins, Durkees, parti 24 oct
Navire Arracana, Clark, parti 1 nov
Navire Sagosté, Doronie, parti 1 nov
Navire Canterbury, Berti r, parti 23 oct
Barque Udaire, Berentsen, partie 26 oct
Navire Mindet, Beck, parti 6 nov

LONDRES.

Navire Arran, Dumaresq, parti 21 nov
Navire Emily August, Day, parti 14 oct
Navire Talbot, Ralfson, exp 21 sept (via Deal 29 oct)
Navire Tersa, Russ, parti 17 oct
Navire Andrews, Dick, parti 17 oct
Navire Forest Bell, Sutherland, parti 20 oct

BRISTOL, (ENG.)

Navire Cort Adler, Hansen, parti 29 oct
Navire Uncle Joe, Nichols, parti 12 oct
Barque Ebenezer, Hansen, partie 14 sept
Barque Rosalie, McNeil, Bryant, partie 11 oct
Barque Arcadia, Anderson, partie 12 nov

BARROW.

Navire Fylgia, Jensen, parti 8 oct
Navire Hypatia, Dakis, parti 19 oct
Barque St Pierre, partie 12 nov

WATERFORD.

Barque Antoinette, Perovich, partie 15 nov

CARDIFF.

Navire Emily Flinn, Clervoit, charg. 10 nov
Navire Agnes, Davis, parti 11 oct
Barque Ebenezer, Hansen, partie 15 oct
Barque Wm. G. Putnam, Pitts, charg. 10 nov

NEWPORT, GALLES

Barque Protector, Jensen, partie 13 oct

ANVERS.

Navire Arsilla, Durkee, parti 15 nov
Navire Malta, Card, parti 21 oct
Navire Nile, Newcomb, parti 19 oct

GRIMSBY.

Navire Royal Charter, Robbins, parti 2 nov

DEAL.

Navire S P Thurlow, Talbot, parti 8 sept
Navire Emily Augusta, Walters, parti 15 oct
Navire Waterloo, Taylor, parti 26 oct
Navire Annie Burrill, Blanvil, &, parti 14 oct

GLOUCESTER.

Barque Alpha, Manson, parti 12 oct
Barque Liefjeld, Evensen, parti 1 nov

HAVRE.

Navire Ajax, Apenes, parti 7 nov
Navire Scotia, Drummond, parti 27 oct
Navire John M. Boyd, Hilton, parti 29 oct
Barque Halcyon, Hardie, partie 9 oct
Barque Vigo, Lagervitz, partie 27 oct

BORDEAUX.

Steamship State of Alabama, Flint, parti 11 nov
Barque Globbe, char. 30 sept
Barque Pegasus, parti 1 nov
Barque Runeborg, Frederickson, partie 7 nov

ROUEN.

Barque Amykos, Albrethsen, partie 2 nov

MARSEILLE

Barque Simonetto, Viviano, partie 26 oct
Barque Margarette, charg. 12 oct
Barque Aurora, Adorno, partie 3 oct

BREMERHAVEN.

Navire Eurydice, Edwards, parti 9 oct

BREME.

Steamship Frankfurt, Von Bulow, parti 1 déc

HAMBOURG.

Navire Victoria, Warren, parti 22 sept
Barque N. S. Petersen, partie 12 oct

AMSTERDAM.

Navire Maria Catarina, Stuleman, parti 2 oct

CARTHAGENE.

Barque Agincourt, Langhton, partie 22 oct

GENES.

Navire Matanza, Townsend, charg. 2 nov
Barque Louisiana, Gandolph, parti 1 nov
Barque Delphina, Brignoli, en cha. 5 oct
Barque Guiseppe Lanata, Guagnino, char 17 oct

CETTE.

Barque Dominico Lanata, Bonasso, partie 8 oct

BARCELONE.

Barque Jaime, Sarda, partie 10 oct

RIO DE JANEIRO.

Barque Brightest Star, Hutchinson, parti 12 oct
Barque Laura, partie 1 oct
Barque Switzers, Appleberg, partie 3 oct
Barque [illegible], partie 4 oct
Barque [illegible], partie [illegible] oct

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.
Express ... 7 h 30 A. M.
Malle ... 5 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours à 3 heures du matin.
Express du soir, tous les jours, à 6 h. P. M.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope ... 7 h 30 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne ... 7 h. du matin
Départ du train à Alger ... 8 h. du matin

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 5 décembre 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A — Amard Joseph, Amat José, Albina Lorenzo, Armineur Fourios, Almerita M L, Asebedo Francesco
B — Bonaprino Stefano, Borsen Francesco, Bondesa Jacques M., Baquey Yves, Bordes Augustin, Bougère Bob, Bonnelli a A, Bouligny E & Co, Blanchet Prosper, Barthe André, Buchanne T, Burrolle Saverie
C — Calabro Giuseppe, Cappin Giuseppe, Chemal Aloïd, Corte Enrico, Celmo Vicenzo, Cian Andrea, Courvet M, Catagne Giacchino
D — Donbana Baptiste, De Lorenzo Paolo, D'Estain ce Abel, Diémert Louis, Du Sann De la Croix G
E — Estevan Lopez d
F — Franich Matteo, Ferral Jean, Ferrier August, Ferrando Antoine, Fabbi John
G — Gagliardo Gierlando, Gagliano Antonino, Gasconett O, Giacomo Benedetto
J — Junguin José
L — Langlet Adolphe, Lambert Pierre
M — Maréchal Antoine, Mathieu G, Mallia Angele Maria, Marnig Jean, Mouffartons Mr, Mangum E, Marchon Jean, Massimo Antonio, Menendez Albanes José, Mioman Jean, Montauge Pierre
O — O'Ivier Ring
P — Palmeri R, Promitta Giuseppe, Petrovich Voldevar, Patti Francis, Perryon Frans, Pianza Antoine, Punes Mr
R — Rivas Bernardo
S — Stannery Augusta, Sbarich Vicenzo, Soley Mr, Seignouret J Emile
T — Tano J, Timoléon Austain, Theodore Antoine, Tobes Blass
V — Valentine Michele, Vigaredo J
W — Winter Peter

INITIALES.
Barbarin Gas Lighting Co

LISTE DES DAMES.
B — Butera Rosa Mre
D — Del Socorro Maria, Mre; De Balina, Dolores Lopez, Mre
F — Floranne Mabel Vve
L — Lacombe Mre
M — Mitchell Mre
P — Pomme Mre
R — Rêvas Annie Mre
T — Tate Mre

C. W. RINGGOLD, Maître de Poste.

Premier état annuel
— DE —
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 12 décembre 1873.

Primes d'incendie	$60,681 [illegible]
Primes de rivières	3,133 [illegible]
Total des primes	[illegible]
En moins—primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	[illegible]
Dépenses générales, moins primes, pertes et intérêts	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant [illegible]	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	[illegible]
Prêt garanti par des actions	[illegible]
Actions appartenant à la compagnie	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Effets payables sur demande, portant [illegible] pour cent d'intérêts	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures, etc.	[illegible]
Capital souscrit, au vote de règlement	[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,188 25 actions, de $100, [illegible] à $75 l'action	[illegible]
Montant réservé pour garantir sur toutes les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	[illegible]
Salaires non payés	[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1er A. D. 1874.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE
DE LA NLLE-ORLÉANS,
A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres bons	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
En caisse	[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Surplus	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dépôts des Etats-Unis	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, est payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

8 juillet—1f P. T. A. LURIA, Caissier.

ETAT
— DE —
L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
152 RUE DU CANAL.

Bureaux de l'Atlas Insurance Company, No 152 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées, valant [illegible]	[illegible]
Prêts garantis par actions	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie	[illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis	[illegible]
Billets sur demande portant [illegible] pour cent d'intérêt	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Stock souscrit et remboursable	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort et autres items	[illegible]
Montant au State National Bank	[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier	[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes	[illegible]
Billets accrus non payés	[illegible]
Actif net	[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. H. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1874.
J. C. [illegible], Notaire Public.

Officiers: Wm. H. Stevenson, Président; [illegible]
Directeurs: [illegible]

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET
8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[M. Henri Gaillardet, 8 Passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent, que doivent s'adresser MM. les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, &c.*

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.]

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que renferment ces pilules ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ÊTRE PRISES ET DIGÉRÉES EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrites, engorgements, migraine, scrofules, &c., &c.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du Faubourg St. Denis, No 147.

A NEW-YORK, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway et Fougera Frères, pharmaciens.

Les DÉPÔTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI-GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co., No 81 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

AVIS FAVORABLE DU Conseil de Santé — VESICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES — Recommandés depuis 50 ans par les sommités médicales.

Vésicatoire d'Albespeyres.—Action sûre et régulière.—Indispensable au médecin qui [illegible] à la campagne.

Papier d'Albespeyres.—Préparation la plus commode pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur.—Extrême propreté.

40 ANS D'EXISTENCE — CAPSULES DE RAQUIN — Approuvées par L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

EXTRAIT DU RAPPORT approuvé à l'unanimité par l'Académie de médecine.

"Les capsules glutineuses de Raquin sont ingérées avec facilité.

"Elles ne causent dans l'estomac aucune sensation désagréable; elles ne donnent lieu à aucun renvoi, à aucune éructation, comme cela arrive plus ou moins après l'ingestion des autres préparations de copahu même des capsules gélatineuses.

"Leur efficacité a été prouvée sans aucune exception. Deux flacons ont suffi dans la plupart des cas."

Dans toutes les pharmacies et chez Fumouze, 78 et 80, FAUBOURG ST-DENIS, Paris. Dépôts à New York, chez MM. E. Fougera; John Milhau et Cie. Nouvelle-Orléans: MM. Ducongé; Monteuse et Cie. Hart et Cie.

VELOUTINE — CH. FAY, 9, Rue de la Paix.

POUDRE DE TOILETTE ADHERENTE ET INVISIBLE

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.

Une légère application suffit pour donner à la peau la fraîcheur et le velouté de la jeunesse.

5 Francs Boîte complète avec houppe.

Nouvelle-Orléans—M. Ducongé, et dans toutes les Parfumeries.

Nouvelle-Orléans: Ducongé, Monteuse & Cie.

SUPÉRIEURE A L'HUILE DE FOIE DE MORUE.

HUILE DE FOIE DE MORUE FERRÉE AU BENZOATE DE FER,

Dosée au 100e — Procédé breveté.

[illegible] GODIN, pharmacien de PARIS, EX-PHARMACIEN DES HOPITAUX

La Monnaie de Fer, sel orange, inaltérable, aussi riche en fer que le lactate, apporte à l'huile blanche de Norwège l'action balsamique de l'acide benzoïque et l'action du fer.—Le tout uni à un corps gras [illegible] une action plus douce sur les parois de l'estomac, ne constipe pas, et rend l'huile de foie de Morue plus facile à prendre.

Dépôts à la Nlle-Orléans: MM. DUCONGÉ — MONTEUSE & CIE.

TONIQUE Stomachique. — VIN DE BELLINI — APERITIF fébrifuge.

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo.

Prescrit aux ENFANTS faibles, aux FEMMES DÉLICATES, aux CONVALESCENTS, aux PERSONNES AFFAIBLIES, et aussi dans les NÉVRALGIES, les DIARRHÉES CHRONIQUES, la CHLOROSE, etc. (Extrait de l'Abeille médicale et de la Gazette des hôpitaux, etc.) Dépôts à Paris, rue de la Feuillade, 7.—New York, Fougera et Cie; New Orléans, Ducongé et Monteuse et Cie; Havane, Sarra et Cie; F. Fernandez. Diplôme de mérite (Anerkennungs Diplom) à l'Exposition universelle de Vienne, 1873.

NOTA.—Pour éviter les contrefaçons [illegible], on devra refuser toute bouteille qui ne porterait pas le TIMBRE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

MALADIES DE POITRINE.

(GUÉRISON par le TRAITEMENT du Dr Jules BOYER de PARIS,) Commandeur et Chevalier de plusieurs Ordres.

(POUDRE SALINO-CALCAIRE. — MIXTURE NOIRE.)

EAU COHOBÉE de Laurier-Cerise. — POUDRE contre les SUEURS.)

PARIS, Pharmacie du Dr SERVAUX, No 76, rue du Château-d'Eau, et chez MONTEUSE & Co

BOUDAULT'S PEPSINE

PARIS 1867 — 1868 — 1872 — 1873 VIENNA

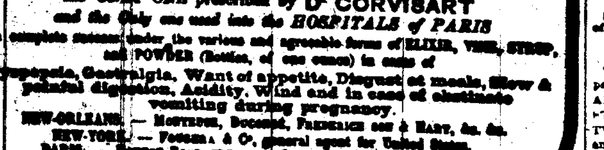

PRIZE MEDAL — SILVER MEDAL — GOLD MEDAL — MEDAL OF MERIT.

Numerous Medals Exclusively Awarded For BOUDAULT'S PEPSINE the ONLY ONE prescribed by Dr CORVISART and the Only one used into the HOSPITALS of PARIS with complete success under the various and agreeable forms of ELIXIR, WINE, SIROP, and POWDER (Bottles, of one ounce) in case of Dyspepsia, Gastralgia, Want of appetite, Disgust of meals, Slow & painful digestion, Acidity, Wind and in case of obstinate vomiting during pregnancy.

NEW-ORLEANS. — MONTEUSE, DUCONGÉ, FREDERICK and HART, &c. &c.
NEW-YORK. — FOUGERA & Co, general agent for United States.
PARIS. — HOTTOT-BOUDAULT [illegible] CHEMIST, 24, rue des Lombards.

MALADIES DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR L'Elixir Alimentaire de Ducro A LA VIANDE CRUE,

Préconisé par les sommités médicales de Paris.

GUÉRISON RADICALE, [illegible] dans les cas désespérés.

SOULAGEMENT MANIFESTE.

Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, [illegible]

Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus PUISSANTS FORTIFIANTS pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.

DEPOTS, à la Nouvelle-Orléans, chez F. CUSACHS, au coin des rues ROYALE et ST-PHILIPPE.

L'ELIXIR DUCRO se trouve également Chez DUCONGÉ, MONTEUSE & Cie.

SIROP PECTORAL ET PATE DE NAFÉ DELANGRENIER

Paris, 26, Rue Richelieu

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté leur supériorité sur tous les autres pectoraux contre le rhume, l'asthme, la grippe, la coqueluche et les irritations de poitrine et de gorge.

DEPOTS: A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ducongé, Mucas, et Monteuse et Co.

BILAN
DE LA
BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	232,768 83
Tiré en sus	1,427 60
Bons des E. U. pour garantir la circulation	380,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,400 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 88
Dû par d'autres banques nationales	4,396 54
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	344 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,146 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	299 40
Echanges pour le Clearing-House	30,063 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 05
Espèces	844 15
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	[illegible]
Total	$714,922 91

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1 000 0
Autres profits non partagés	73,908 44
Billets de la Banque nationale en circulation	270,200 00
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	2,940 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,480 00
Dû à d'autres banques nationales	966 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,791 88
Total	$714,922 91

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau ci-dessus est exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Témoins:
A. CHAFFRAY,
SIGMOND KATZ,
J. T. BURDEAU.

Sect—1t.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL ... $300,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

Primes d'incendie	$97,686 71
Primes sur les rivières	19,441 54
Primes maritimes	13,129 39
	[illegible]
En moins, primes remboursées	[illegible]
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$41,022 00
Pertes sur les rivières	5,364 12
Pertes sur mer	10,480 14
	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Loyer	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réduction (rebate)	[illegible]
Dépenses, escomptes et intérêts	[illegible]
Réserve pour risques non terminés	[illegible]
Réserve pour réclamations non-réglées	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions, bons et autres valeurs	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce [illegible] jour du mois de mai 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

— DIRECTEURS —
L. F. GÉNÉRÈS, J. FERNANDEZ, W. B. SCHMIDT, J. BURTHE, J. HAYLE, A. CHIAPELLA, A. BONNEGARE, T. MAIGNAN, E. BALOT.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière, Marine.

E. M. DAVIS, Président,
A. BOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance: [illegible]
Directeurs: [illegible]

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureaux du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$200
Débitants de liqueurs au détail	[illegible]
Débitants de liqueurs en gros	[illegible]
Débitants de liqueurs (malt) en gros	[illegible]
Débitants de liqueurs (malt) en détail	[illegible]
Débitants de tabac en feuilles	[illegible]
Débitants au détail, de tabac en feuilles	[illegible]
Et sur les ventes audessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	[illegible]
Fabricants d'alambics	[illegible]
Et pour chaque alambic fabriqué	[illegible]
Et pour chaque serpentin fabriqué	[illegible]
Fabricants de tabac à chiquer	[illegible]
Fabricants de cigares	[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	[illegible]
Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	[illegible]
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	[illegible]
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	[illegible]

Toute personne qui est sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne.

JOHN T. DUFOUR,

29 ... EXCHANGE ALLEY ... 29

Between Bienville and Customhouse sts.

SETTLES all back taxes, City and State; takes all the necessary steps to obtain a reduction of exorbitant assessments; corrects errors [illegible] the public.

THE NEW ORLEANS BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4 50.

Price of the Paper—Single Copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamships: NEW ORLEANS, GEO. WASHINGTON, CORTES, GEO CROMWELL, KNICKERBOCKER.

NEW ORLEANS, S. L. Clapp commander, Will leave her wharf, foot of Toulouse street Saturday, December 12, at 8 A. M. PASSAGE ... $50.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, [illegible]

Pontchartrain Railway.

[illegible]

THE City terminus of this road is established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.

Excursions to and from the Lake, same day [illegible] cents... Children under 12 years 15 cents. Fare to and from Gentilly Station, 15 cents each way.

FROM THE CITY. — FROM THE LAKE. [illegible]

On Sundays the trains will be run every hour from 2 P. M.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

C. H. ALLEN, Gen'l Superintendent.

OBSTACLES TO MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 419 North Ninth street, Philadelphia, Pa.—an Institution having a high reputation for honorable conduct and professional skill.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT
— OF THE —
Crescent Mutual Insurance Co.
NEW ORLEANS, May 28, 1874.

The trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1874:

Fire premiums	$219,708 [illegible]	
Marine premiums	44,306 [illegible]	
River premiums	181,561 [illegible]	[illegible]
Earned premiums, less reinsurance and return premiums		[illegible]
Losses paid and estimated—		
On fire risk	[illegible]	
On marine risks	26,677 [illegible]	
On river risks	47,324 47	[illegible]
Taxes, discount in lieu of participation, interest on capital, expenses, less discount, etc.	[illegible]	[illegible]
Leaving net profits		[illegible]

The company have the following assets:

Bills receivable	$67,080 51	
Loans on bonds and mortgages	[illegible]	[illegible]
Loans on pledge of stock	[illegible]	
Cash on hand	[illegible]	[illegible]
Real Estate		[illegible]
City bonds, bank and other stocks		[illegible]
Premiums in course of collection		[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 28th day of May, 1874.

W L EVANS, Second Justice Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved, That after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of TWENTY-FIVE per cent, be paid in CASH on and after the 23rd day of June next, to those parties insuring with the Company, entitled to receive the same.

TRUSTEES, APRIL, 1874.

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, [illegible], John Phelps, A. D. Ober, Adam Thomson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forchheimer, [illegible], R. B. Post, A. Levi, Edward Pilsbury, [illegible], Chas. E. Slayback, Frederick Camerden, David Wallace, [illegible], Andrew Stewart, [illegible].

Sun Mutual Insurance Company
PAID UP CAPITAL ... $500,000
EIGHTEENTH
Annual Statement, for the year 1873.

Amount of premiums for the year	[illegible]	
Less unterminated risks and return premiums	[illegible]	
Net earned premiums		[illegible]
Discount and interest		[illegible]
Losses paid, re-insurance and unadjusted:		
Losses	[illegible]	
General Expenses and Taxes	[illegible]	
Reserve fund and Dividend on Stock	[illegible]	[illegible]
Net profit		[illegible]
Assets of the Company estimated at their market values:		
Bonds, Stocks, Loans and Bills Receivable	[illegible]	
Cash on hand and premiums in course of collection	[illegible]	
Total assets		[illegible]

The Board of Directors, at a meeting held on the 21st day of January, 1874, after setting aside $50,000 to the reserve fund from the net earnings of the year; and paying ten per cent dividend to the stockholders, resolved to pay a cash dividend of ten per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st 1873.

JAMES I. DAY, President.
HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1874.

JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY, S. J. HART, GEO. JONAS, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, G. M. BAYLY, R. BISCOE, JAMES BYRNES, I. N. MARKS, J. L. HARRIS, CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY, W. R. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT, RICHARD FLOWERS, L. ALCUS, J. WEIS, B. T. TORIAN, E. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE, J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

This old and reliable Company is issuing Policies on Fire, River and Marine Risks, on the most favorable terms, all Losses adjusted and settled upon the most liberal terms, and promptly paid at their Office, 31 Camp street, corner of Commercial Alley.

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	[illegible]
Diverses actions	[illegible]
Dû par Banques et Banquiers	[illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	[illegible]
Billets de Banques Nationales	[illegible]
Or	[illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	[illegible]

PASSIF:

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêts et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]

Nlle-Orléans, 9 janvier 1874.

Le tableau qui précède est une copie exacte [illegible]